

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune : USSEL (275)
Section : AP
Feuilles(s) : 000 AP 01
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980
Date de l'édition : 24/09/2024
Support numérique :

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 2085 A
Document vérifié et numéroté le 24/09/2024
A Brive-la-Gaillarde
Par Guyon Arnaud
Géomètre principal
Signé

Cachet du service d'origine :

POLE TOPO. DE GEST. CADASTRALE
C.F.I.P. BRIVE LA GAILLARDE
50 boulevard Gontran Royer
19100 BRIVE LA GAILLARDE
Téléphone : 05.55.18.35.16
sdif19.ptgc@dgif.finances.gouv.fr

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
A, le

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

D'après le document d'arpentage dressé
Par EMMANUEL LETRANGE (2)
Réf. : 24208
Le 05/09/2024

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable qu'en cas d'une esquisse (plan renché par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)



Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20241211-DL20241211-016-DE 70
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024